

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

## AMENDEMENT

N ° AS1192

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Jourdan, M. Baptiste, Mme Battistel,  
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure,  
M. Garot, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic,  
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac,  
Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

-----

### ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 67 par les mots :

« pris après avis de la Caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à prévoir la consultation de la Caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF avant que le Gouvernement ne prenne un décret sur les conditions de cumul de la pension d'invalidité avec une retraite progressive.